

lations, which may be made by the Governor in Council for the purposes of this paragraph

(c) an individual's employment is terminated because that individual has reached the normal age of retirement for employees working in positions similar to the position of that individual.

The Canadian Human Rights Act, which is the most recent of the human rights statutes in Canada, contains no definition of age. In this respect, it is similar to the legislation in Manitoba. The federal legislation does not specifically prohibit mandatory retirement as a result of the exemption for retirement at the normal age of retirement but there is no suggestion in the legislation that this normal age is 65. It can be argued that mandatory retirement is contrary to the principles of the Canadian Human Rights Act. As a matter of practice the Canadian Human Rights Commission does not normally sponsor complaints of discrimination because of mandatory retirement but confines itself to investigations of particular actions in order to establish what the normal retirement age is in particular circumstances.

## 5. Retirement Policies in the United States

Since 1977 there has been a surge of interest in the United States in the whole question of retirement. The United States Congress has taken decisive legislative action and naturally enough this has helped to stimulate keen interest in the subject in Canada. The recent changes in legislation in the United States arose out of the Age Discrimination in Employment Act of 1967. This law was designed to prevent discrimination in employment based on age. The protection of the law extended, in the main, to persons aged 40 to 64 and covered such things as hiring, compensation and other conditions of employment. The upper limit of 65 was adopted partly on grounds of custom and partly because this was the age when many pension benefits both public and private became payable.

However, there was increasing recognition of the fact that compulsory retirement based on age 65 was difficult to justify. In the first place it was arbitrary and it was reiterated by experts in the field that there was no demonstrable relationship between age and ability. The widespread dismissal of persons at age 65 was causing deprivation in some cases because the elderly were being denied the opportunity to earn a living. It was also noted that there were appreciable social costs because of the loss from the labour force of skilled and experienced workers.

Efforts to make specific estimates of losses resulting from mandatory retirement ought not to be taken too seriously. However, some estimates have been made. One report claimed:

Studies on aging indicated that the mandatory retirement of willing and able employees costs the nation three-tenths of 1 per cent of its annual gross national product. This represented 4.5 billion 1976 dollars.<sup>20</sup>

Another figure was referred to in the House of Representatives:

According to one estimate, mandatory retirement costs the U.S. economy over \$10 billion each year by forcing skilled workers out of factories and offices, creating unnecessary job turnover and retraining expenses. If this

loi ou par les règlements que peut établir le gouverneur en conseil pour l'application du présent alinéa;

c) le fait de mettre fin à un emploi en appliquant la règle de l'âge de la retraite en vigueur dans le secteur professionnel concerné;

Cette loi, qui constitue le plus récent texte législatif sur les droits de la personne au Canada, ne donne aucune définition de l'âge; sous ce rapport, elle ressemble à la loi du Manitoba. La loi fédérale n'interdit pas de façon explicite la retraite obligatoire en prévoyant une exception à la mise à la retraite à l'âge normal, mais aucune de ses dispositions ne précise qu'il s'agit de l'âge de 65 ans. On peut donc soutenir que la retraite obligatoire est contraire aux principes de la Loi canadienne sur les droits de la personne. La Commission canadienne des droits de la personne ne s'occupe pas normalement des plaintes relatives à la discrimination fondée sur la retraite obligatoire; elle se contente de faire enquête sur des décisions particulières en vue d'établir quel est l'âge normal de la retraite dans telle ou telle circonstance.

## 5. La politique de la retraite aux États-Unis

Depuis 1977, toute la question de la retraite a suscité un grand intérêt aux États-Unis. En effet, le Congrès américain a adopté des mesures législatives décisives qui, bien naturellement, ont aussi stimulé l'intérêt des Canadiens. Les modifications apportées récemment à la législation américaine découlent de l'*Age Discrimination in Employment Act* de 1967 qui visait à empêcher la discrimination fondée sur l'âge. De façon générale, elle protégeait les personnes âgées de 40 à 64 ans en matière d'embauche, de rémunération et autres conditions d'emploi. La limite de 65 ans avait été adoptée en partie parce que c'était la coutume et, en partie, parce que c'est à cet âge que les prestations de nombreux régimes publics et privés commencent à être versées.

D'un autre côté, on reconnaissait de plus en plus qu'il était difficile de justifier la retraite obligatoire à 65 ans. C'est tout d'abord un choix arbitraire puisque les experts en la matière répètent qu'il est impossible d'établir un rapport entre l'âge et la compétence. Ensuite, la coutume généralisée de remercier les travailleurs à 65 ans est parfois source de privations, puisqu'on leur supprime ainsi la possibilité de gagner leur vie. Enfin, le départ de travailleurs spécialisés et expérimentés appauvrit le marché du travail et entraîne d'importants coûts sociaux.

Même s'il ne faut pas prendre trop au sérieux les estimations des pertes attribuables à la retraite obligatoire, il peut être bon toutefois de s'y reporter. On lit, par exemple, dans un rapport:

Des études sur le vieillissement indiquent que la retraite obligatoire d'employés capables de travailler et désirant le faire, coûte à la nation 0.3% de son produit national brut annuel, ce qui représentait \$4,5 milliards en 1976.<sup>20</sup>

Un autre chiffre a été avancé à la Chambre des représentants:

Selon une estimation, la retraite obligatoire coûte à l'économie américaine plus de \$10 milliards chaque année du fait qu'elle force des travailleurs spécialisés à quitter usines et bureaux, provoque un roulement inutile du